

# Foire aux questions



## **Qu'est-ce que la subvention pour un cours de QA/QBA?**

Le ministère de l'Éducation offre, par l'entremise de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO), une subvention aux membres de la FEO ou de ses filiales qui ont réussi un cours de qualification additionnelle (QA) ou de qualification de base additionnelle (QBA) en mathématiques, ou un cours de premier cycle en mathématiques préalable pour une QA ou une QBA.



## **Quel est le montant de la subvention?**

Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 450 \$, quel que soit le fournisseur ou l'endroit où se donne le cours. Cette somme est versée directement aux membres du personnel enseignant à la réussite du cours.



## **Qui est admissible à la subvention?**

Vous devez être un membre actif de la FEO ou de ses filiales.

Vous devez avoir réussi un cours de QA/QBA ou un cours de premier cycle en mathématiques préalable **avant le 31 décembre 2018**.

La FEO doit avoir reçu votre demande remplie **au plus tard le 31 mars 2019 à 17 h**.

Vous ne pouvez pas demander de subvention si vous avez terminé un cours de QA/QBA ou un cours de premier cycle en mathématiques préalable avant le 1er avril 2014 (début du programme).

Vous ne pouvez pas demander de subvention si vous avez fait votre inscription et avez terminé le cours entre le 1er mai 2015 et le 31 janvier 2016.



## **Quels cours puis-je suivre pour recevoir une subvention?**

Mathématiques, cycles primaire et moyen – 1re partie

- Mathématiques, cycles primaire et moyen – 2e partie
- Mathématiques, cycles primaire et moyen – spécialiste
- Mathématiques, 7e et 8e année
- Mathématiques, cycle intermédiaire (QBA)
- Mathématiques, cycle supérieur (QBA)
- Mathématiques, spécialiste en études supérieures

Vous pouvez demander une subvention si vous avez terminé les cours de QA/QBA susmentionnés offerts par un fournisseur agréé par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario dans les délais précisés.

Vous devez fournir une attestation du fournisseur de cours de QA/QBA établissant que les cours de premier cycle sont des préalables pour un cours de QA ou de QBA en mathématiques.



## **De quelle façon puis-je faire une demande?**

Pour faire une demande, vous avez besoin des éléments suivants :

- preuve de réussite du cours de QA/QBA. Il peut s'agir d'une attestation du fournisseur du cours ou d'une copie du certificat de qualification délivré par l'Ordre indiquant que la qualification a été ajoutée. Notez que vous n'avez pas à nous faire parvenir de relevé de note officiel;
- preuve d'appartenance (numéro de membre de votre fédération) à une fédération d'enseignantes et d'enseignants de l'Ontario (AEFO, FEEO, FEESO ou OECTA) ;
- déclaration attestant qu'aucune autre subvention n'a été reçue pour le cours; si une autre subvention a été versée, en indiquer le montant; et

# Foire aux questions



- adresse postale valide pour l'envoi du chèque de subvention.

Les membres qui réussissent un cours de mathématiques de premier cycle préalable à un cours de QA ou de QBA en mathématiques peuvent également recevoir une subvention. Pour être admissibles, ils doivent faire parvenir à la FEO :

- une preuve indiquant que le cours de mathématiques est un préalable à un cours de QA/QBA;
- une preuve d'appartenance (numéro de membre de votre fédération) à une fédération d'enseignantes et d'enseignants de l'Ontario (AEFO, FEEO, FEESO ou OECTA) ;
- une déclaration attestant qu'aucune autre subvention n'a été reçue pour le cours; si une autre subvention a été versée, en indiquer le montant;
- une adresse postale valide pour l'envoi du chèque de subvention.

## **Si j'ai déjà reçu une subvention, est-ce que je peux en demander une autre?**

Vous pouvez faire jusqu'à trois demandes de subvention en mathématiques.

## **J'ai déjà reçu de mon conseil scolaire une subvention pour le cours de QA/QBA que j'ai suivi. Suis-je quand même admissible au montant intégral de la subvention accordée par l'entremise de la FEO?**

Si vous avez reçu une subvention de votre conseil scolaire, vous devez l'indiquer dans votre demande, et vous recevrez une subvention réduite. Le montant de la subvention réduite de la FEO dépendra de celui que vous avez reçu de votre conseil. Nous voulons à juste titre nous assurer que tout le monde est admissible au même

montant de subvention et que personne ne reçoit plus que sa juste part.

## **Comment la subvention me sera-t-elle versée?**

Lorsque la FEO aura reçu la preuve de votre réussite et les autres renseignements requis dans le formulaire de demande, nous émettrons un chèque libellé à votre nom, que nous vous ferons parvenir par la poste à l'adresse que vous nous avez indiquée.

## **Pendant combien de temps la subvention sera-t-elle offerte?**

Le ministère de l'Éducation a offert une somme limitée pour assurer la prestation de ce programme de subvention. Les subventions ne seront offertes que pour les demandes reçues **avant 17 h, le 31 mars 2019**. Elles seront accordées selon l'ordre d'arrivée. Cela signifie que nous ne pouvons garantir une subvention à tous les membres qui présentent une demande, même si cette dernière est reçue dans les délais prescrits.

## Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous à votre fournisseur de cours de QA/QBA.

Vous pouvez également communiquer avec la FEO, au 416.966.3424 ou au 1.800.268.7061.

**Prêt à faire une demande?**  
Veuillez cliquer [ici](#).